

Les établissements français à Madagascar au XVIII^e siècle

FILLIOT (J. P.)

En 1674, les survivants du massacre abandonnaient Fort-Dauphin. Les espérances de Louis XIV envers cette «France Orientale» se terminaient ainsi tragiquement.

Pendant plus d'un demi-siècle, la Grande Île allait être laissée aux mains des pirates, mais à environ cinq jours de ses côtes, l'île Bourbon (La Réunion) et l'Île de France (Maurice) prenaient peu à peu de l'importance. Propriétés de la Compagnie des Indes Orientales jusqu'en 1764, puis colonies de la Couronne, elles allaient devenir au fil du XVIII^e siècle l'escale française de l'Océan Indien avec le Port-Louis de l'Île de France et un fournisseur de la métropole en denrées tropicales (Bourbon essentiellement).

Pour se livrer à leurs activités de plus en plus étendues, il leur fallut main-d'œuvre et ravitaillement.

Madagascar se trouva être «le fournisseur idéal¹» des Mascareignes pour le riz, les bœufs et les esclaves.

Ces Français préférèrent la côte est de la Grande Île. Celle-ci devint leur chasse gardée. En revanche, ils ignorèrent presque la côte ouest. Elle resta à la disposition de tous (Anglais, Hollandais, Arabes) comme au siècle précédent. Les Anglais, pour rester les maîtres de l'Inde et de son commerce, prirent les deux îles en 1810 et Tamatave en 1811, aussi cette étude ira jusqu'à ces dates limites.

LA CÔTE EST

La côte orientale de Madagascar se divise en deux parties bien distinctes, à peu près égales en étendue. L'une, qui s'étend du port de Tamatave à la pointe nord de l'île, possède de nombreux et excellents mouillages. L'autre, de Tamatave jusqu'à Sainte-Luce, est presque totalement dépourvue de ces avantages, il n'existe aucun abri naturel pour les navires.

Après 800 km de désolation rectiligne, tout au sud, les baies de Sainte-Luce, Mananiva et Fort-Dauphin offrent des havres favorables.

Les lieux d'élection des traitants des Mascareignes se situèrent entre Tamatave et la baie d'Antongil, là où les baies étaient les plus propices, mais aussi où l'arrière-pays était le plus riche en esclaves. D'autres endroits moins pratiques d'accès furent fréquentés, mais la réunion des facteurs

1. DESCHAMPS, *Histoire de Madagascar*, Paris, 1965, p. 79.

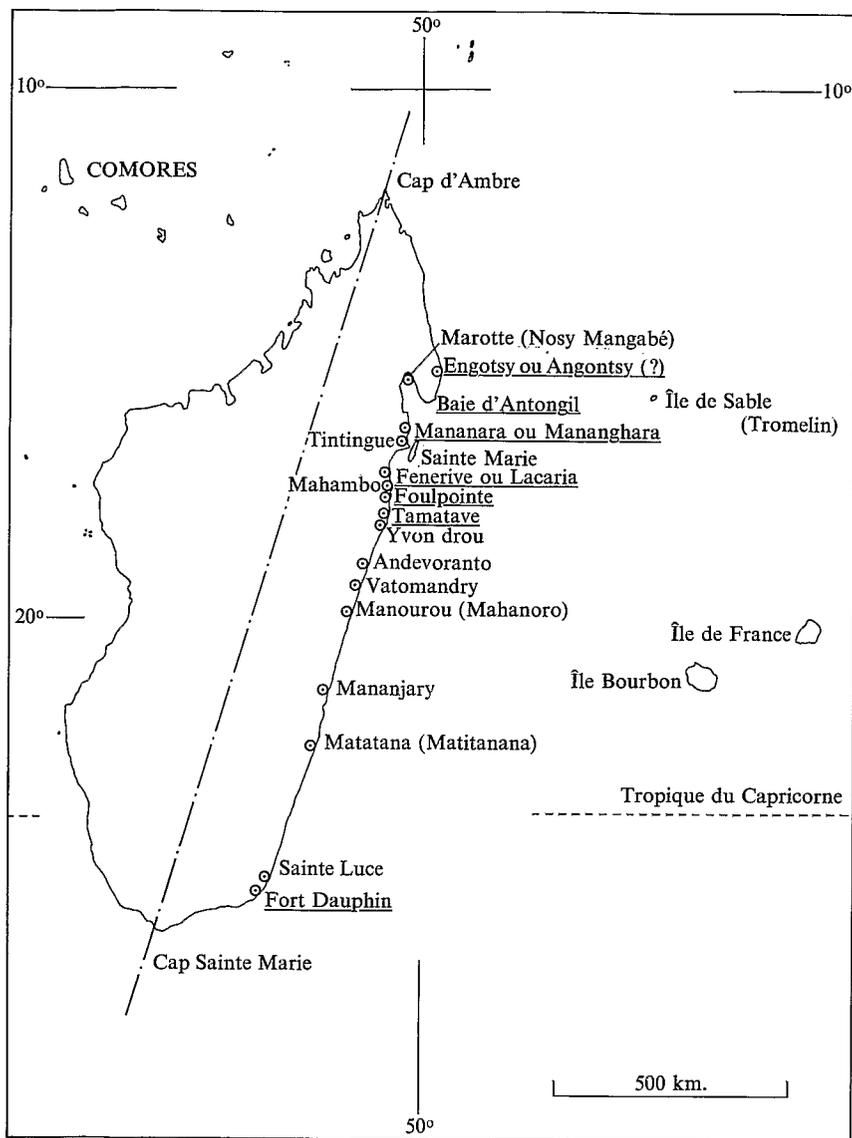
13 NOV. 1974

A. Z. S. T. O. M.

Collection de Référence

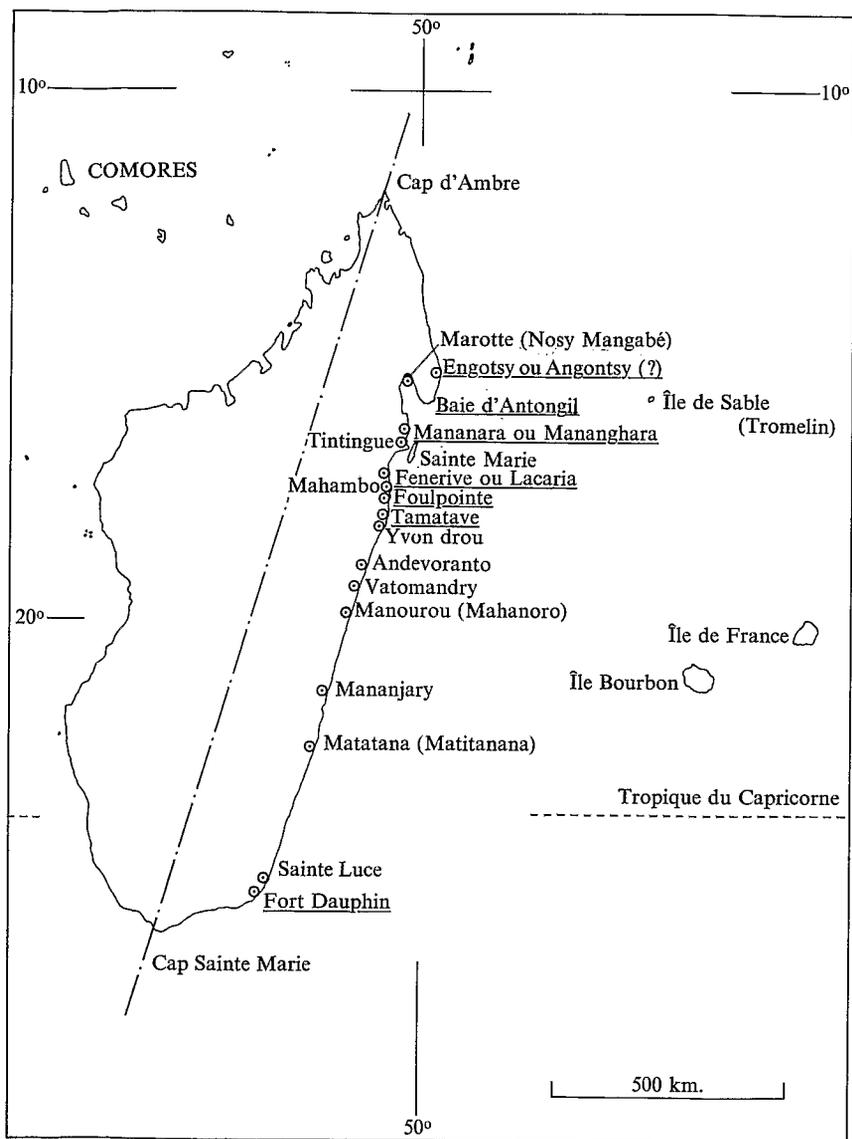
no 7166 Ethus

LIEUX DE TRAITE FRANÇAIS AU XVIII^e SIÈCLE SUR LA CÔTE EST



Les noms soulignés indiquent des établissements fixes. Quand les noms actuels diffèrent de ceux du XVIII^e siècle ils sont entre parenthèses.

LIEUX DE TRAITE FRANÇAIS AU XVIII^e SIÈCLE SUR LA CÔTE EST



Les noms soulignés indiquent des établissements fixes. Quand les noms actuels diffèrent de ceux du XVIII^e siècle ils sont entre parenthèses.

géographique et humain assura le succès durable de certaines régions; au lieu d'étudier chaque cas isolément, il est possible ainsi de faire des regroupements.

Nous verrons:

- le temps d'Antongil;
- la prééminence de Foulpointe;
- la décennie de Tamatave;
- le cas de Fort-Dauphin;
- les lieux isolés.

1. LE TEMPS D'ANTONGIL

Du cap Masoala au cap Belonne, la baie d'Antongil s'enfonce de près de 100 km à l'intérieur des terres. «Grande et belle baie» a dit Legentil fort justement². Cet endroit spectaculaire par les montagnes qui l'entourent allait voir les premières grandes traites serviles vers les Mascareignes.

Pourquoi une telle faveur?

Par la chaleur et par l'humidité qui y règnent toute l'année, c'était l'un des points les plus malsains de la côte est³. Les navires devaient être embossés derrière «Marotte» (Nosy Mangabé) et ne pouvaient joindre à toutes les heures de la journée la «Grande Terre⁴». «Ils y vont ordinairement le soir et passent la barre à la faveur de la brise du sud; ils restent la nuit à terre et repartent le lendemain matin pour s'en retourner à leur bord avant que la brise du sud ne se déclare car s'ils attendent que cette brise souffle, ils ne pourraient pas franchir la barre, ni gagner l'île Marotte⁵.» Si les capitaines s'arrêtaient «à gauche en entrant», les cargaisons devaient arriver par pirogues⁶.

Le seul avantage maritime était que l'alizé amenait les bateaux là à chaque fois; ainsi ils butaient dans cette poche protégée par le redan du cap Masoala.

Le secret d'Antongil se trouvait dans l'abondance des traites. Les Hollandais de Maurice au XVII^e siècle s'en étaient aperçus, puis les pirates, enfin les Français. Les esclaves y étaient «nombreux», les vivres toujours «abondantes».

En 1731, le *Duc de Noailles* en rapporta 361 noirs, la *Subtile*, 150⁷. En 1733, le capitaine de l'*Hirondelle* y rencontra «la *Diane*, l'*Oiseau*, le

2. LE GENTIL DE LA GALAISSIERE, *Voyage dans les mers de l'Inde fait par ordre du Roi*, t. 2, Paris, 1779, p. 454.

3. Archives Nationales, *Madagascar moderne*, 7¹⁵, Mémoire de SCHMALTZ.

4. «Grande Terre»: Madagascar, par opposition à toutes les îles qui la bordent.

5. LE GENTIL DE LA GALAISSIERE, *Voyage dans les mers de l'Inde fait par ordre du Roi*, t. 2, Paris, 1779, p. 454.

6. KERGUÉLEN, *Relation de deux voyages dans les mers australes et des Indes*, Paris, 1782, p. 162.

7. *Correspondance du Conseil supérieur de Bourbon et de la Compagnie des Indes*, t. I, Paris, 1934, p. xxxvii.

Triton et deux autres⁸». Ces exemples se reproduisirent souvent au fil des saisons.

Entre 1720 et 1735, deux endroits de la côte malgache étaient surtout fréquentés, Foulpointe et Antongil; mais la plupart des esclaves venaient d'Antongil⁹.

La Compagnie voulut avoir un poste permanent à Nosy Mangabé. Elle acheta l'île au roi «Adrien Baba» avec l'espoir d'en faire une nouvelle Gorée, comme au Sénégal. L'expédition d'installation, réalisée en 1733, échoua par le mauvais choix de la saison et par la mésintelligence qui régna entre le commandant des vaisseaux et le chef de la nouvelle colonie¹⁰. Cet essai malheureux indique toutefois la valeur que l'on reconnaissait à Antongil.

Pendant dix ans encore, les cargaisons continuèrent à être «bonnes»: «Le vaisseau le *Duc d'Anjou* est arrivé ici (Port-Louis) de la baie d'Antongil avec une bonne quantité de bestiaux, quelques esclaves, soixante milliers de ris blanc et environ autant de ris en paille», écrit La Bourdonnais en 1738¹¹. De même en 1741: «Le *Griffon* est arrivé de la baie d'Antongil le 23 (juin) avec 171 bestes à cornes, 100.000 livres de ris et 39 esclaves¹².» On pourrait prendre d'autres cas.

Le massacre de 17 hommes de l'équipage de la *Légère* en 1739 ne semble pas avoir perturbé le trafic¹³. Cet attentat, selon Cultru, ne fut même pas vengé, peut-être avait-on de bonnes raisons pour l'oublier¹⁴...

A partir de 1750 environ, Antongil fut concurrencée de plus en plus par Foulpointe située à 250 km plus au sud. A force de «tirer» des esclaves, on avait dû vider la région des prisonniers disponibles... Des vaisseaux allèrent toujours trafiquer, en nombre réduit cependant: la grande période était bien terminée.

Deux décennies plus tard, on essaya de renouer avec la tradition en autorisant le baron de Benyowsky – polono-hongrois, aventurier de grande envergure – à s'y installer. La tradition rapporte qu'il reçut la mission de reprendre l'établissement de Madagascar dans l'optique de la France Orientale de Louis XIV; c'est donner bien d'importance à ce «mythomane et mégalomane» comme dit H. Deschamps¹⁵.

En effet, par lettre d'août 1774, le Ministre de la Marine – Turgot – lui écrivait: «Je ne puis vous dissimuler ma surprise à la lecture de vos

8. Archives Nationales, 4JJ86, *Journal du bateau l'Hirondelle*, Commandant CASTILLON, 1733.

9. Archives Nationales, C₃5, *Extrait du registre général des délibérations de la Compagnie*, 12 septembre 1731.

10. *Correspondance du Conseil supérieur de Bourbon et de la Compagnie des Indes*, t. 4. Paris, 1940, p. XLVI; LOUGNON, *Le mouvement maritime aux îles de Bourbon et de France, pendant les premières années du règne personnel de Louis XV (1727-1735)*, Nérac, 1958, p. 112.

11. *Correspondance Bourbon-Île de France*, in *Recueil trimestriel de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire des Mascareignes*, t. 7, 1^{er} trim. 1946, p. 289.

12. *Correspondance Bourbon-Île de France*, in *Recueil trimestriel de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire des Mascareignes*, t. 8, avril-décembre 1946, p. 35.

13. Archives Nationales, C₃3, La Bourdonnais aux directeurs, 20 nov. 1739.

14. CULTRU, *Un empereur de Madagascar au XVIII^e siècle*, BENYOWSKY, Paris, 1906, p. 39.

15. DESCHAMPS, *Histoire de Madagascar*, Paris, 1965, pp. 81-82.

projets de Madagascar, au lieu d'un simple poste de traite c'est une colonie que vous y voulez fonder. Il faut abandonner toutes ces idées pour revenir aux principes consignés dans vos instructions. Ce n'est point une colonie mais un simple poste qu'il faut établir... Votre mission devait se réduire à un simple poste à la faveur duquel on pût lier avec les naturels du pays, former avec eux un commerce d'échanges¹⁶...»

Arrivé en février 1774 à Antongil, il créa la palissade de Louisbourg ou Port Choiseul (près de la sous-préfecture de Maroantsetra actuelle). À quelques kilomètres en amont, il occupa un petit poste appelé «Plaine de la Santé», au demeurant un vallon marécageux, et il installa trois autres forts à Mananara, Foulpointe et Angontsy. Nous avons des renseignements sur celui de Foulpointe, nous verrons plus loin ce qu'il en était exactement.

Son personnel se composait de 45 soldats, ses «volontaires»; de 26 esclaves mozambiques «dressés» à la manœuvre du canon; de 25 ouvriers; d'un garde magasin, mort des fièvres après son arrivée; d'un commis qualifié d'incapable; enfin d'un écrivain, qui savait à peine signer son nom¹⁷.

Son activité fut bien celle d'un chef de traite, négociant du riz ou des esclaves pour l'Île de France¹⁸, guerroyant contre les tribus de l'intérieur¹⁹, visitant ses postes²⁰, faisant prêter serment d'amitié à des chefs voisins²¹, donnant des ordres aux capitaines des vaisseaux du Roi pour la traite²²...

La légende du «Roi de Madagascar» ne résiste pas à l'analyse de sa vie quotidienne. Il avait fait la promesse de fournir 3000 esclaves par an²³, il en exporta au plus 1500 pendant ses 31 mois de séjour²⁴...

Il repartit en décembre 1776. Bellecombe qui l'avait inspecté et avait remarqué l'état déplorable de Louisbourg, put écrire: «Quelle misère! Quelle chimère²⁵!»

Après cet intermède, Antongil fut à peu près oubliée.

Nous pouvons maintenant passer à Foulpointe.

16. Archives Nationales C₅A₉, pièce 65, Le Ministre au Gouverneur et à l'Intendant de l'Île de France, juillet 1774. Archives Nationales, C₅A₉, pièce 69, Le Ministre à Benyowsky, août 1774.

17. CULTRU, *Un empereur de Madagascar au XVIII^e siècle*, Benyowsky, Paris, 1906, pp. 101-106.

18. Archives Nationales, *Madagascar moderne*, 7¹⁵, Extrait du mémoire du sieur Roze, 20 messidor an IX.

19. Archives Nationales, C₅A₅, pièce 14, Mémoire sur Madagascar par le sieur Chevillard (1773-1776).

20. BENYOWSKY, *Voyages et mémoires de Maurice-Auguste, comte de Benyowsky, Gouverneur des établissements de Madagascar*, t. 2, Paris, 1791, p. 364.

21. Archives Nationales, C₅A₃, pièce 14, *Journal de toutes les opérations du baron de Benyowsky*, 3 octobre 1776.

22. Archives Nationales, C₅A₅, pièce 88, *Copie d'une lettre de M. Bourde, capitaine du Salomon à l'intendant de l'Île de France...*, 6 décembre 1775.

23. Archives Nationales, C₅A₃, pièce 2, Extrait de lettre de Benyowsky, s. d.

24. Archives Nationales, *Madagascar moderne*, 7¹⁵, Extrait du mémoire du sieur Roze, 20 messidor an IX.

25. CULTRU, *Un empereur de Madagascar au XVIII^e siècle*, Benyowsky, Paris, 1906, p. 153.

2. LA PRÉÉMINENCE DE FOULPOINTE

a) *Le chef-lieu de la traite*

Foulpointe prit le pas définitivement sur Antongil quand Magon, Gouverneur général des Mascareignes, y envoya, en 1756, un chef de traite nommé Gaillard²⁶. C'était la première fois que la Compagnie plaçait à demeure un de ses commis pour surveiller les opérations commerciales.

En 1758, Foulpointe devint officiellement le centre des opérations de la côte est²⁷, il allait le rester jusqu'en 1800.

Avec sa «fort belle rade très abritée par son grand récif au sud-est²⁸», Foulpointe avait un bon mouillage où les grands bâtiments pouvaient «venir à toucher la pointe pour y prendre leur chargement²⁹». Le barachois (c'est-à-dire un petit port naturel peu profond entouré de rochers à fleur d'eau), protégé par le récif «qui est dans toute son étendue un banc de sable vitrifiable sur lequel les polipiers ont bâti un édifice... qui forme rempart... qui rompt la mer», pouvait recevoir «cinq ou six gros vaisseaux³⁰».

«Dans les coups de vents», un bâtiment pouvait «y rester en sûreté³¹», mais les «ouragans» dans la mauvaise saison faisaient douter de l'efficacité de cette protection naturelle³².

La Compagnie en choisissant ce lieu «ne fut pas trompée dans son attente»; «l'entrepôt» fournissait même à lui seul plus d'esclaves que le reste de l'île aux dires de Maudave³³. Les gouverneurs des Mascareignes envoyaient chaque année des bateaux de passage ou des vaisseaux de côte de mai à novembre-décembre. Un chef de traite s'y établissait alors. Gaillard, Valgny, Duverger, Laval, occupèrent successivement ce poste jusqu'à la rétrocession des Mascareignes au Roi³⁴. Ils avaient sous leurs

26. CULTRU, *Un empereur de Madagascar au XVIII^e siècle*, Benyowsky, Paris, 1906, p. 42.

27. G. GRANDIDIER, *La France et Madagascar de 1527 à 1895*, in *Cahiers Charles de Foucault*, 4^e trim. 1950, p. 46.

28. ROUX, *Rapport de l'agent commercial de Madagascar à M. le commandant pour le Roi à l'île de Bourbon*, Saint-Denis, 20 janvier 1819, p. 25.

29. SCHMALTZ, *Mémoire sur Madagascar*, 2 juin 1814, in *Bulletin de Madagascar*, décembre 1964, n^o 233, pp. 1033-1034.

30. LE GENTIL DE LA GALAISSIÈRE, *Voyage dans les mers de l'Inde fait par ordre du Roi*, t. 2, Paris, 1779, p. 246.

31. MACKAU, *Rapport sur Sainte-Marie et la côte est de Madagascar*, s. d., in VALETTE, *Sainte-Marie et la côte est de Madagascar en 1818*, Tananarive, 1962, p. 115.

32. Archives Nationales, C₅A₂, pièce 11, *Extrait d'un mémoire du sieur Becquet, chef de traite*, 1769. PETIT DE LA RHODIÈRE, *Rapport sur différentes parties de Madagascar*, Saint-Denis, 10 février 1819, in VALETTE, *Sainte-Marie et la côte est de Madagascar en 1818*, Tananarive, 1962, p. 55.

33. Archives Nationales, C₅A₂, pièce 12, *Journal de ce qui s'est passé au Fort Dauphin...*, par MAUDAVE, à la date du 10 novembre 1768. Voir aussi les jugements du Gouverneur DUMAS, in Archives Nationales C₅A₂, pièce 50: du chef de traite BECQUET in Archives Nationales C₅A₂, pièce 49.

34. Archives Nationales, *Madagascar moderne*, 150²⁰⁷, *Mémoire sur Madagascar...*, par le chevalier de LA SERRE, s. d.; et *Observations* de M. ROZE, Archives départementales du Calvados, Papiers Decaen 101, f^o 1, *Mémoire... de l'île de Madagascar*, par MAYEUR, 1^{er} novembre 1787.

ordres cinq ou six employés pour l'achat des esclaves, du riz et des bœufs: charpentier, armurier, tonnelier-saleur, garde-chiourme³⁵...

Pendant la mauvaise saison, «un interprète ou employé restait pour la garde de ce qui restait de marchandises et ustensiles de la traite³⁶».

En 1762, Legentil vit l'endroit «où l'on s'établit pour les traites, il est en face du chenal (menant au barachois)». Il le trouva «attrayant» et possédant «tous les rafraîchissements... poissons d'eau douce, bœufs, veaux cabris³⁷». Il comprit bien le mécanisme de la traite: «Ils (les gens de Foulpointe) commercent dans les terres, ils vont fort avant dans le sud par rapport à eux, pénètrent même jusqu'à la côte de l'ouest, ainsi ils ne gardent pas longtemps chez eux les effets que nous leur portons.» Le roi betsimisarakaka de ce «quartier» était déjà un puissant souverain qui, aidé par les Français, faisait des guerres continuelles³⁸, au point que le pays en était ruiné parfois pour plusieurs mois³⁹.

Sous l'administration royale, «cette manière de faire... ayant paru la plus avantageuse et la moins dispendieuse⁴⁰» continua avec la différence que les navires privés vinrent eux aussi, en dépit des interdits... Les esclaves furent encore «l'objet principal de la traite⁴¹».

Glémet, en avril 1768, y fut nommé «régisseur en chef des traites du Roi⁴²». Après sa mort, en mars 1769⁴³, Laval qui avait été le dernier représentant de la Compagnie le remplaça⁴⁴. Ce dernier resta plusieurs années de suite à ce poste. En 1776-1777, il fut remplacé par un nommé Malandre⁴⁵. De 1779 à 1781, il revint diriger la traite⁴⁶.

35. Archives Nationales, C₂A₂, pièce 30, *Instructions pour les sieurs Glémet, chargé de la traite du Roi à Madagascar, Bertheau, chargé en second des opérations..., et Becquet, adjoint au même objet...*, par POIVRE, 10 août 1767; Archives du port de Lorient, 2P 71 VII, liasse C, p. 96, *Inventaire des effets du nommé Dufour de l'Orient, armurier, mort à Foulpointe le 3 décembre 1768*.

36. Archives départementales du Calvados, Papiers Decaen 101, f^o 2, *Mémoire... de l'isle de Madagascar*, par MAYEUR, 1^{er} novembre 1787.

37. LE GENTIL DE LA GALAISSIERE, *Voyage dans les mers de l'Inde fait par ordre du Roi*, t. 2, Paris, 1779, p. 429.

38. British Museum, Add. Mss. 18128, f^o 31, *Des variations dans les prix des objets de traite et leurs causes (1774-1776)*, par MAYEUR, in *Bulletin de Madagascar*, mars 1966, n^o 238, p. 277.

39. Archives Nationales, C₂A₂, pièce 35bis, *Rapport de Poivre au Ministre sur les conditions de la traite à Madagascar*, 30 novembre 1767.

40. Archives départementales du Calvados, Papiers Decaen 101, f^o 2, *Mémoire... de l'isle de Madagascar*, par MAYEUR, 1^{er} novembre 1787.

41. Archives Nationales, C₂A₂, pièce 49, *Instructions de Poivre pour le sieur Glémet, chargé de la traite du Roi à Madagascar*, 22 mai 1768.

42. Archives Nationales, C₂A₂, pièce 1, *Mémoire du sieur Glémet, sur la prise de possession de Foulpointe*, 17 avril 1768.

43. Archives Nationales, C₂A₃, pièce 25, *Extrait des lettres... du sieur Glémet, trouvés après sa mort à Foulpointe*, 4 avril 1769.

44. British Museum, Add. Mss. 18134, f^o 62, *Instruction pour M. de Laval, chef des traites du Roi à Madagascar*, 7 mai 1770.

45. Archives Nationales, C₅A₇, pièce 10, *Journal du voyage fait à Madagascar par M. le chevalier de La Serre*, 14 juillet 1777.

46. Archives du port de Brest, M 100, pièce 36, *Compte du sieur Laval, chef de la traite à Foulpointe*, 10 mars 1779; Archives Nationales, B 206, *Le Ministre à M. le Vicomte de Souillac*, 7 mai 1781.

De 1782 à 1784, la société Oury-Kermorseven prit la place des employés royaux. Dumaine, en juillet 1784, opéra la rétrocession et reçut le titre de «directeur en chef de la traite»; il dirigea les opérations jusqu'en 1793-1794⁴⁷. Le dernier représentant de l'autorité des gouverneurs des Mascareignes, Rasseline, ne fit qu'une à deux saisons⁴⁸.

Comme au temps de la Compagnie, un préposé, durant l'été austral, restait à la garde «des établissements» de Foulpointe. Certains ont laissé leurs noms: Le Borgne, Boulay, Hys⁴⁹.

Il nous faut décrire l'organisation du principal poste de traite de Madagascar.

En 1784, il consistait en «une enceinte d'environ 30 toises⁵⁰ carrée, formée d'une palissade et d'une porte à deux battants, fermée d'une barre de fer à cadenas; un magasin en palissade couvert en feuilles de 62 pieds⁵¹ sur 25, la moitié nattée en dedans; deux cases en falaffes aussi nattées; six cases en palissades couvertes en bamboux, fermantes à clefs, dont trois garnies de nattes, une ditto très vieille en bois couché, fermée de deux portes servant de magasin; un bâtiment en pierres, couvert de bamboux, servant de négrerie, une petite case en palissade, couverte en planches, doublée de madrier et entourée d'une palissade servant de poudrière; un grand hangard en feuilles servant de poudrière; un grand hangard en feuilles servant à faire des salaisons; un mât de pavillon, un pavillon⁵²».

Quelques pierriers défendaient ce domaine royal⁵³.

En 1786, la case du chef de traite fut reconstruite en pierre de taille, ainsi que les trois principaux magasins⁵⁴. En 1792, l'enceinte fut refaite, étant pourrie⁵⁵...

Un personnel assez nombreux pendant la saison de la traite s'y trouvait. Ainsi en 1784:

- Dumaine, «Écrivain des colonies, Commissaire pour le Roi», était directeur de la traite; son traitement annuel: 2400 livres.
- Dumargaro, le régisseur en second (1800 livres).
- Guichard, l'officier «chargé de l'embarquement des objets traités et du déchargement des effets de traite» (1800 livres).

47. Il semble que le chevalier de la Serre le remplaçait parfois (entre 1784 et 1789). Exemple de cet interim, in British Museum, Add. Mss. 18139, f° 10-14.

48. British Museum, Add. Mss. 18128, f° 100, note sur Dumaine, par FROBERVILLE, 1809.

49. British Museum, Add. Mss. 18134, f° 62, *Instruction par M. de Laval, chef des traites du Roi à Madagascar*, 7 mai 1770 (pour Le Borgne). Archives de l'Île Maurice, HB 13, pièce 54. *Recette du mois de mai 1787*, du 29, par DUMAINE (pour Boulay). British Museum, Add. Mss. 18136, f° 60, *Instructions de Dumaine pour Hys, préposé à la garde des établissements du Roi à Foulpointe*, 28 décembre 1807.

50. La toise valait près de 2 m.

51. Le pied valait environ 0,32 m.

52. Archives de l'Île Maurice, HB 1, pièce 10, *Procès-verbal de la rétrocession faite au Roy par MM. les entrepreneurs de la traite à Madagascar des divers postes établis...*, par DUMAINE, 21 juillet 1784.

53. Archives Nationales, *Madagascar moderne*, 7¹⁵, *Mémoire de Schmaltz*, 2 juin 1814.

54. British Museum, Add. Mss. 18139, f° 24, *État des dépenses à faire pour le bâtiment des traites à Foulpointe*, 1786.

55. Archives de l'Île Maurice, HB 1, pièce 71, *Dumaine à l'Intendant Dupuy*, 30 novembre 1792.

- Henry faisait office d'écrivain, « chargé du détail du magasin » (1500 livres).
- Le Brun, de chirurgien (1200 livres).
- Semon, de botaniste (1000 livres).
- Savoureux, d'interprète (800 livres).
- Mallet, noir libre, interprète lui aussi, commandait les « marmittes⁵⁶ » (600 livres⁵⁷).

Puis venaient le charpentier (75 livres par mois), le boulanger (55 livres par moi), le tonnelier et le boucher (50 livres par mois chacun) et le maçon (45 livres par mois).

Un détachement du régiment de l'Île de France comprenant un sergent, un caporal, deux appointés, six fusiliers, assurait la sécurité.

Des maçons malabars libres, (ils sont dits « coulis » et ils sont payés 35 livres par mois) devaient remettre en état les bâtiments.

Enfin quatre « noirs du Roi » étaient hommes à tout faire, citons-les pour montrer comment ils étaient répertoriés :

- Carunga, numéro matricule 1623.
- Capricieuse, numéro matricule 2681.
- Blaise, numéro matricule 2715.
- Manuel, numéro matricule 2429⁵⁸.

Ce tableau de service des gens employés à Foulpointe se retrouva plusieurs années de suite. Les deux-tiers au moins du personnel revenaient d'une année sur l'autre⁵⁹.

A un quart de lieue se trouvait le village betsimisaraka, Mahavelle ou Mahavelou⁶⁰. Il était « composé d'un assez grand nombre de cases placées çà et là sans aucune symétrie... les magasins à riz sont remarquables par leur élévation, par les piliers qui les soutiennent et par les planches de bambou qui les composent, lesquelles sont entrelacées... Dans la journée à peine voit-on quelques personnes se promener. Les naturels endormis

56. Marmittes: « Ceux des naturels de Madagascar qui habitent sur les bords de la mer s'offrent aux Européens à leur arrivée pour être commissionnaires, pour guider... Les Européens entendent par ce mot les hommes à gages », in British Museum, Add. 18128, f° 31, *Voyage de M. Mayeur... en 1774*, par FROBERVILLE, 1809.

57. British Museum, Add. Mss. 18139 f° 10, *État des employés et autres personnes attachés à la traite du Roi à l'isle de Madagascar et de la dépense qu'ils occasionnèrent chaque année*, par le Vicomte DE SOUILLAC, Gouverneur, 30 juni 1784.

58. British Museum, Add. Mss. 18139, f° 10, *État des employés et autres personnes attachés à la traite du Roi à l'isle de Madagascar et de la dépense qu'ils occasionnèrent chaque année*, par le Vicomte DE SOUILLAC, Gouverneur, 30 juin 1784; Archives de l'Île Maurice, HB 16, pièce 31, *État du personnel attaché à la traite du Roi à Madagascar en août 1784*.

59. British Museum, Add. Mss. 18139, f° 14, *État des employés... à Madagascar*, 1^{er} mai 1785; Archives de l'Île Maurice, HB 16, pièce 47, *Rôle nominatif du personnel de la traite du Roi à Foulpointe*, en octobre 1787; Archives de l'Île Maurice, HB 16, pièce 48, *Rôle nominatif du personnel de la traite du Roi à Foulpointe*, en décembre 1788.

60. LE GENTIL DE LA GALAÏSSIÈRE, *Voyage dans les mers de l'Inde... fait par ordre du Roi*, t. 2, Paris, 1779, p. 429.

dans leurs cases y réparent leurs forces qu'ils ont perdues dans la nuit, soit en s'abandonnant aux plaisirs des sens, soit en s'enivrant⁶¹ ».

A l'extrémité ouest, le logement du roi était « composé d'une case principale à étage : on monte à cet étage par une espèce d'échelle, la case est couverte en feuilles et a un aspect misérable ; il y a un entourage et diverses cases pour le logement de sa suite et de ses femmes⁶² ».

Quelques traitants particuliers, plus de 10 en 1787⁶³, 20 environ en 1792⁶⁴, avaient non loin de là leurs cases, protégées par des « entourages⁶⁵ ».

A l'intérieur des terres, après avoir passé les « marécages », d'autres villages « indigènes », entourés de palissades de pieux formaient ce petit royaume betsimisaraka⁶⁶.

Entre 1774 et 1776, au moment de l'aventure de Benyowsky à Antongil, s'ajouta à Foulpointe un détachement de 13 « volontaires » sous les ordres du sieur Sanglier. Il représenta l'autorité tyrannique du baron. « C'était la garnison d'une méchante palissade carrée que l'on nomme le Fort Français et qui dans le vrai n'est qu'un taudis de nègres sans forces ni défenses... ils avaient plutôt l'air de momies ambulantes que d'hommes vivants. » Sanglier partit comme il était venu, méprisé de ses compatriotes et des Malgaches ; il voulait interdire la traite⁶⁷.

La description des installations françaises laisse donc percer des aménagements assez sommaires et même misérables.

Les rapports entre Français et Malgaches étaient toujours tendus malgré toutes les marques d'amitié prodiguées officiellement des deux côtés. Chaque soir, le chef de traite se barricadait derrière sa palissade et mettait la barre de fer à la porte...

Chez les Malgaches, la discorde se répandait du fait des employés de la traite et des particuliers : « Nous n'avons cessé d'attiser le feu de la guerre entre eux, dans l'idée qu'elle était un moyen sûr de nous procurer un plus grand nombre d'esclaves et c'était toujours à Foulpointe, centre de notre commerce à Madagascar qu'on donnait cette impulsion aussi atroce qu'impolitique⁶⁸. » Ce que Legentil avait remarqué au temps de la Compagnie se reproduisit pendant toute la régie royale.

61. CHAPÉLIER, *Manuscrits*, in *Collection de documents concernant Madagascar et les pays voisins*, t. 2, Tananarive, 1940, p. 49.

62. LESCALLIER, *Mémoire*, in *Bulletin de Madagascar*, septembre 1966, n° 244, p. 882.

63. Archives de l'Île Maurice, HB 1, pièce 52, Dumaine à Motais de Narbonne, 11 novembre 1787.

64. GRANDIDIER, *Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar*, vol. IV, *Ethnographie de Madagascar*, p. 530.

65. CHAPÉLIER, *Manuscrits*, in *Collection de documents concernant Madagascar et les pays voisins*, t. 2, Tananarive, 1940, p. 49.

66. AVINE, *Voyage aux îles de France, d'Anjouan, de Madagascar, de Mozambique, de Zanzibar et à la côte Coromandel*, in *Bulletin de l'Académie Malgache*, t. 36, 1958, p. 325 ; ROCHON, *Voyage à Madagascar et aux Indes Orientales*, Paris, 1791, pp. 163-165.

67. Archives Nationales, C₅A₇, pièce 8, *Journal des opérations de M^M. de Bellecombe et Chevreau, tous deux inspecteur et commissaire pour Sa Majesté à l'île de Madagascar*, 19 septembre 1776 ; CULTRU, *Un empereur de Madagascar au XVIII^e siècle*, Benyowsky, Paris, 1906, pp. 124-125.

68. British Museum, Add. Mss. 18126, f° 31, *Des variations dans les prix des objets et leurs causes*, par MAYEUR, 1774-1776. Publié in *Bulletin de Madagascar*, mars 1966, n° 238, p. 276.

En 1767, «Janhar» (Zanahary), roi de Foulpointe, était tué au cours d'une guerre⁶⁹. En 1772, Yavi, son successeur, combattait à l'aide d'un «certain nombre de Français» les Fariavahy; de même en 1781, Yavi faisait la guerre à ses voisins, mais cette fois il n'était pas soutenu par les Français⁷⁰. En 1783, deux commis du Roi remarquaient: «Yavi est détesté par son brigandage, souvent cet homme a été associé avec les régisseurs du Roi pour faire la guerre aux naturels du pays afin de prendre des noirs libres pour les vendre⁷¹...»

Sans exagération, on peut affirmer que chaque année, le roi de Foulpointe et ses principaux chefs partaient à la guerre pour faire des esclaves.

Zakavola prenant la suite de Yavi en 1791, continua les razzias, mais les esclaves étaient moins nombreux. En novembre 1797, les Anglais détruisirent la palissade⁷². Le commerce servile se réduisit à quelques têtes... Les «indigènes ne respectaient plus les Français⁷³».

En 1803, Sasse qui avait succédé à Zakavola voyait sa couronne contestée; la palissade n'avait pas été rétablie, «les maisons sont en partie détruites et il n'y a pas d'argent pour centraliser les relations avec les indigènes⁷⁴».

Tamatave fut alors préféré.

Mais avant d'aller plus loin, nous allons étudier les autres postes, contemporains à celui de Foulpointe.

b) Les postes secondaires

Comme l'écrit Mayeur: «La Compagnie des Indes et après elle le Roi avait établi le chef-lieu de leur commerce à Foulpointe comme en étant le centre; ils avaient d'autres postes qui dépendaient: Tamatave, Fénériver, Mang-hare, Antongil, le cap de l'est ou Engontsy⁷⁵.»

- Antongil a été vue précédemment: la période où la baie fut sous la tutelle officielle de Foulpointe alla de 1758 à 1774 (jusqu'à l'arrivée de Benyowsky).
- Tamatave sera étudiée dans quelques pages.

69. Archives Nationales, C₅A₂, pièce 35bis, *Poivre au Ministre*, 30 novembre 1767.

70. British Museum, Add. Mss. 18136, f^o 47, *Mayeur au Gouverneur Général, sur le rétablissement et l'amélioration du commerce de Madagascar*, 13 mars 1802.

71. British Museum, Add. Mss. 18135, f^o 189, *Mémoire de M.M. Guiard et Le Guenne sur la traite qui peut se faire à Madagascar*, novembre 1783.

72. UNIENVILLE, *Statistique de l'île Maurice, et ses dépendances suivie d'une notice historique sur cette colonie et d'un essai sur l'île de Madagascar*, Paris, 1838, t. 2, p. 317; RAZOHARINORO, *L'Île de France de 1789 à 1803* (Thèse de l'École des Chartes), Paris, s. d., p. 84.

73. PRENTOUT, *L'Île de France sous Decaen, 1803-1810* (Doctorat ès lettres), Paris, 1901, p. 300.

74. Archives Nationales, C₂101, *Le Préfet Léger au Ministre*, 24 mai 1803.

75. Archives départementales du Calvados, Papiers Decaen 101, f^o 60, *Du commerce en général de la province de Foulpointe*, par MAYEUR, 1^{er} novembre 1807.

- Restent Fénérive, « Mang-hare » (Mananara) et Engontsy.
- Mahambo que Mayeur ne cite pas.
- Et le cas particulier de l'île Sainte-Marie.

Fénérive

Situé à 10 lieux plus au nord, Fénérive appelé aussi du temps de la régie royale Lacaria⁷⁶ n'avait pas une rade « très sûre, néanmoins elle offre de l'abri à de petits bâtiments⁷⁷ ». Il fallait se servir de pirogues pour « évacuer les vivres et les esclaves⁷⁸ ».

Vers 1780, le poste consistait en « une enceinte de bambou de 100 toises carrés, deux magasins et quatre cases⁷⁹ ». Deux employés à la saison assuraient la marche de l'établissement qui semble avoir exporté surtout des bœufs⁸⁰.

Mang-hare (ou Mananara)

Plus près de la baie d'Antongil, Mang-hare ou Manahar ou Mananara selon les documents, était peu important, un seul employé y venait⁸¹. Le poste devait fournir essentiellement des vivres, il n'a été trouvé aucun cas d'esclave embarqué.

Engontsy ou Angontsy

Seul Mayeur cite ce poste. Il dit qu'il existait au temps de la Compagnie puis au temps du Roi⁸². Il le place au Cap de l'est. En 1774, il nous révèle que des travaux de fortification y furent faits « pour la traite⁸³ ». Certainement Engontsy dut être peu prisé, l'arrière-pays étant impénétrable par la forêt. En outre, aucun état de service n'y signale d'em-

76. Fénérive et Lacaria sont bien un seul et même lieu, voir: British Museum, Add. Mss. 18139, f° 14, *État des employés et autres personnes attachés au service de la traite du Roi à Foulpointe et autres lieux*, par DUMAINE, 1^{er} mai 1785.

77. ROUX, *Rapport de l'agent commercial de Madagascar à M. le commandant pour le Roi à l'isle de Bourbon, Saint-Denis*, 20 janvier 1819, p. 26.

78. Archives de l'Île Maurice, HB 1, pièce 56, *Dumaine à Dupuy*, 20 novembre 1789.

79. Archives de l'Île Maurice, HB 1, pièce 10, *Procès-verbal de la rétrocession faite au Roi...*, par DUMAINE, 21 juillet 1784.

80. Archives de l'Île Maurice, HB 16, pièce 31, *État du personnel attaché à la traite du Roi à Madagascar*, en août 1784.

81. British Museum, Add. Mss. 18139, f° 10, *État des employés et autres personnes...*, par SOUILLAC, Gouverneur Général des Mascareignes, 30 juin 1784.

82. British Museum, Add. Mss. 18128, f° 31, *Des variations dans les prix des objets de traite et leurs causes*, par MAYEUR (1774-1776). Publié in *Bulletin de Madagascar*, mars 1966, n° 238, p. 277.

83. British Museum, Add. Mss. 13135, f° 2, *Voyage dans le nord de Madagascar, au cap d'Ambre et à quelques îles du nord-ouest*, par MAYEUR (1774-1776). Publié in *Bulletin de l'Académie Malgache*, vol. X, 1912, p. 97.

ployés... Est-ce une erreur de Mayeur? L'état actuel des connaissances ne permet pas de l'infirmier.

Mahambo

Ce poste paraît avoir été créé après 1767, et dut être l'équivalent de son voisin Fénérive. Difficile d'accès⁸⁴, il reçut néanmoins deux employés et eut sa palissade, une case pour le logement et un magasin⁸⁵.

Un essai manqué: Sainte-Marie

Entre Foulpointe et la baie d'Antongil, l'île Sainte-Marie ou Nosy Ibrahim servit un temps de poste de traite. Mesurant près de 50 km de long sur 7 au plus de large, à quelques kilomètres de la côte, elle avait servi de repaire aux pirates⁸⁶.

Une fois ceux-ci partis, la Compagnie des Indes remarqua que cette île pourrait servir pour accumuler en toute sécurité les marchandises entre les passages des navires⁸⁷.

Les capitaines y relâchèrent fréquemment pour y prendre surtout des vivres⁸⁸; aussi, «en 1742, M. de Forval, envoyé à Madagascar pour s'y procurer des esclaves, débarqua à l'île Sainte-Marie... et épousa quelque temps après la fille du roi de l'île nommée Béli... Il la ramena à l'Île de France et quand le roi de Sainte-Marie fut mort, Béli lui transmit la souveraineté de l'île et fit proposer à M. David (le Gouverneur) d'y établir un comptoir⁸⁹». La cession fut réalisée le 30 juillet 1750 et le nommé Gosse en prit possession avec quelques employés de la Compagnie. Les indigènes «qui avaient à se plaindre d'eux», selon les Grandidier, les massacrèrent en 1754⁹⁰(?). On envoya un vaisseau venger ce forfait et l'île cessa d'être occupée... Elle avait servi seulement quelques années de relais; elle n'était pas très utile; aussi, tout en gardant la souveraineté, l'administration royale ne s'y intéressa pas.

84. Archivé de l'Île Maurice, HB 1, pièce 50, *Dumaine à Chevreau*, 5 octobre 1784.

85. Archives de l'Île Maurice, HB 12, pièce 55, *Procès-verbal de l'inventaire des denrées, bœufs...*, par HYS et DUMAINE, 28 décembre 1787; Archives de l'Île Maurice, HB 1, pièce 10, *Procès-verbal de la rétrocession faite au Roi...*, par DUMAINE, 21 juillet 1784.

86. Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar (A. et G. Grandidier, éditeurs), t. V, p. 141, *Notice sur l'île Saint-Laurent*, par un capitaine portugais (1721); HAMILTON, *A new account of the east Indies*, Edinburgh, 1727, p. 18.

87. DESCHAMPS, *Histoire de Madagascar*, Paris, 1965, p. 79.

88. Archives du port de Toulon, 997 3A, *Bouvet à la Compagnie*, 31 décembre 1753; *Correspondance du Conseil supérieur de Bourbon et de la Compagnie des Indes*, t. 2, p. 144, Le Conseil supérieur à la Compagnie, 20 décembre 1733.

89. DATRYMPLE, *Relation de voyage à l'Île de France*, in *Recueil trimestriel de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire des Mascareignes*, t. 1, 3^e trim. 1934 (note de A. Toussaint), p. 420.

90. UNIENVILLE, *Statistique de l'Île Maurice, et ses dépendances suivie d'une notice historique sur cette colonie et d'un essai sur l'île de Madagascar*, Paris, 1838, t. 3, pp. 307-308; A. et G. GRANDIDIER, *Histoire physique, naturelle et politique*, vol. IV, in *Ethnographie de Madagascar*, p. 530.

En fin de compte, pourquoi la « province de Foulpointe » eut-elle la prééminence pendant si longtemps ?

Peut-être parce que ses rois furent les plus puissants de cette partie de la côte est. Cette suprématie commença par le règne d'un métis, Ratsimilaho, issu du pirate Thomas White et d'une reine locale, qui s'empara en 1712 de Fénérive, puis unit les tribus du sud de Tamatave jusqu'à Antongil. Ses descendants – Zanahary (1750-1767), Yavi (1767-1791), Zakavola (1791-1803) – n'eurent pas son prestige et perdirent peu à peu leurs territoires pour revenir sous Zakavola à la région de Fénérive⁹¹. Cependant, pendant plus de 60 ans, ces Betsimisaraka permirent aux Français de créer des postes sur tout le bord de leur zone d'influence.

Ainsi en 1786, quand le régisseur des traites du Roi réunit à Foulpointe Yavi et ses principaux chefs « pour leur témoigner la satisfaction du gouvernement », et pour leur donner en remerciement fusils, pièces de toile, bouteilles d'eau de vie et « aunes de galon faux », ces derniers furent 32 au moins à participer à la distribution⁹². Les Français purent embarquer riz, bœufs et esclaves parce que cette partie de la côte avait les moyens politiques – ou guerriers – de leur en fournir.

3. LA DÉCENNIE DE TAMATAVE

Nous avons laissé Foulpointe au début du XIX^e siècle. Zakavola n'avait ni la maîtrise ni la ruse de son père, la région était fort troublée, aussi en 1801, des traitants se portèrent-ils vers Tamatave⁹³. L'endroit, qui était depuis plus de 40 ans un poste de traite secondaire⁹⁴, allait ravir à Foulpointe la première place.

Au XVIII^e siècle, le poste de Tamatave ressemblait fort à celui de Fénérive ou de Mananara : en 1784, il était entouré d'une petite enceinte, d'un magasin et de deux cases pour le logement des deux employés⁹⁵. Les esclaves n'y étaient pas très nombreux ; le riz, les bestiaux assuraient l'essentiel des cargaisons⁹⁶.

91. DESCHAMPS, *Histoire de Madagascar*, Paris, 1965, pp. 106-107.

92. British Museum, Add. Mss. 18139, f° 17, *Traites à Madagascar : état des objets donnés en présent aux différents chefs qui ont assisté à l'Assemblée tenue dans la palissade du Roi à Foulpointe...*, par ROBINET DE LA SERRE, 30 juin 1786.

93. PRENTOUT, *L'Île de France sous Decaen 1803-1810*, Paris, 1901, p. 300.

94. Archives Nationales, C₅A₂, pièce 11, *Extrait d'un mémoire du sieur Becquet, chef de traite, 1769*; British Museum, Add. Mss. 18128, f° 31, *Des variations dans les prix des objets de traite et leurs causes*, par MAYEUR (1774-1776). Publié in *Bulletin de Madagascar*, mars 1966, n° 238, p. 277.

95. Archives de l'Île Maurice, HB 1, pièce 10, *Procès-verbal de la rétrocession faite au Roy...*, par DUMAINE, 21 juillet 1784; Archives de l'Île Maurice, HB 16, pièce 31, *État du personnel attaché à la traite du Roi à Madagascar en août 1784*, par HENRY, écrivain à Foulpointe.

96. Archives Nationales, C₅A₇, pièce 8, *Journal des opérations de MM. de Bellecombe et Chevreau, tous deux inspecteur et commissaire pour Sa Majesté à l'île de Madagascar*, 19 septembre 1776; British Museum, Add. Mss. 18135, f° 188, *Mémoire de MM. Guiard et Le Guenne sur la traite qui peut se faire à Madagascar*, novembre 1783.

Le succès de Tamatave commença vers 1798 quand un métis, Jean René, s'y installa pour y faire du commerce⁹⁷. Puis les traitants y portèrent leur préférence (1801). Le commerce se fit alors pratiquement à cet endroit. Le Gouverneur des Mascareignes d'alors, Decaen, en 1804, l'officialisa.

La rade était «de bonne tenue⁹⁸», mais dangereuse pendant l'hivernage où les vents du nord-est soufflent «avec violence». Deux larges récifs la protégeaient au sud et au sud-est⁹⁹.

Donc rien de bien spécial comme mouillage. La ressemblance avec le site de Foulpointe était encore plus frappante par les terrains marécageux (les pangalanes) qui occasionnaient parfois des fièvres¹⁰⁰.

En mars 1807, Decaen y nomma l'agent commercial principal avec juridiction «de la baie d'Antongil jusqu'à Mananzary», car c'était là, écrit Decaen, «qu'il y a le plus de contestations entre les naturels et les traitants aux époques où les productions de l'île sont échangées. Tamatave est choisi comme lieu de votre résidence personnelle car c'est cet endroit qui est le principal marché, et le lieu le plus fréquenté par les traitants français¹⁰¹... Ces employés impériaux reprenaient la tradition de l'Ancien Régime: avec eux, on espérait plus de riz et d'esclaves¹⁰². Le premier, Mariette, arrivé en avril 1807, mourut en juin; Surville, «commandant» le petit détachement des troupes, assura l'interim jusqu'à l'arrivée en juillet de Roux; ce dernier resta jusqu'à la capitulation de février 1811.

Le poste n'avait pas l'importance du Foulpointe d'antan, cinq agents au plus s'y trouvèrent à la fois:

- Roux: agent commercial.
- Gémin: délégué de l'agent commercial.
- Rondeaux: officier de santé de 2^e classe.
- René: interprète de l'agence.
- Roya: secrétaire chancelier¹⁰³.

Il convient d'y ajouter les 25 hommes de troupe de Surville.

A cette époque, il y avait à Tamatave, sept «traitants» et dix «passagers» qui eux ne restaient que d'avril à septembre¹⁰⁴: microcosme

97. DANDOUAU et CHAPUS, *Histoire des populations de Madagascar*, Paris, 1952, p. 37.

98. FRAPPAZ, *Voyages à la côte de Coromandel, au Bengale, aux îles de France et de Bourbon, aux Seychelles, à Madagascar, au Cap de Bonne-Espérance, aux îles du Cap Vert et aux Canaries*, in *Collection de documents concernant Madagascar et les pays voisins*, t. 1, Tananarive, 1939, p. 141.

99. PETIT DE LA RHODIÈRE, *Rapport sur différentes parties de Madagascar*, Saint-Denis, 10 février 1819.

100. AVINE, *Voyages aux îles de France, d'Anjouan, de Madagascar, de Mozambique, de Zanzibar et à la côte Coromandel*, in *Bulletin de l'Académie Malgache*, t. 36, 1958, p. 325.

101. Archives départementales du Calvados, Papiers Decaen 101, f^o 96, Decaen à Mariette, 6 avril 1807.

102. PRENTOUT, *L'Île de France sous Decaen 1803-1810*, Paris, 1901, p. 311.

103. Archives de l'Île Maurice, HB 7, pièce 1, États des employés civils de l'établissement de Tamatave, par DECAEN et LÉGER, 4 avril 1808.

104. Archives départementales du Calvados, Papiers Decaen 101, f^o 235, *Réflexions en forme de rapport à son Excellence le Capitaine-Général par l'agent commercial*, 1^{er} avril 1808.

qui donna bien du mal à Roux... Il voulut leur faire payer un droit de sortie sur le riz et les esclaves, il y réussit en octobre 1803¹⁰⁵, mais se les mit tous à dos.

Malgré cette querelle, les esclaves arrivèrent surtout d'«Ancove». Les Français eux-mêmes avaient ouvert la voie depuis 1800 et si l'on en croit Roux, il en venait 2000 de la région centrale de l'île chaque année¹⁰⁶.

L'agent commercial reprit la politique du XVIII^e siècle en s'appuyant sur un chef indigène principal. Il pensa à Tsialam, chef de Tamatave, à Laval, chef d'Yvoundrou¹⁰⁷; il préféra le chef de «Maraefrené à trois lieues dans les terres»: «Jamais les blancs ne l'ont vu s'enivrer et encore, commettre des injustices envers eux; il est d'une discrétion rare et d'une représentation peu commune¹⁰⁸...» Mais la morale n'est pas un critère en politique. Sasse, roi de Foulpointe, était redevenu «le plus puissant souverain¹⁰⁹», il aurait dû le reconnaître comme tel mais ce jeune roi à la «jolie figure est livré aux femmes et à la boisson¹¹⁰...» Il essaya d'entraîner la traite à Foulpointe¹¹¹...

Quelques postes secondaires ou «factories» furent ouverts ou réouverts:

- *Foulpointe.*
- *Fénérive.*
- *Tintingue.*
- *Yvoundrou*¹¹².

Dans ces endroits, un à deux délégués par poste furent installés, trois ou quatre traitants au plus y habitaient¹¹³...

Seul le chef-lieu eut pendant deux ans (1807-1808) une réelle importance¹¹⁴.

Une caricature de la traite royale, telle fut la décennie de Tamatave. Elle rendit cependant service à l'Île de France qui, après la prohibi-

105. British Museum, Add. Mss. 18135, f^o 134, *Extrait des registres des arrêtés du capitaine général...*, 17 octobre 1808, article 1.

106. Archives départementales du Calvados, Papiers Decaen 102, f^o 75, *Roux à Decaen*, 16 octobre 1807.

107. Archives départementales du Calvados, Papiers Decaen 102, f^o 88, *Roux à Decaen*, 29 août 1807.

108. Archives départementales du Calvados, Papiers Decaen 102, f^o 96, *Roux à Decaen*, 18 septembre 1807.

109. Archives départementales du Calvados, Papiers Decaen 102, f^o 96, *Decaen à Mariette*, 6 avril 1807.

110. Archives départementales du Calvados, Papiers Decaen 102, f^o 96, *Roux à Decaen*, 18 septembre 1807.

111. Archives départementales du Calvados, Papiers Decaen 102, f^o 292, *Roux à Decaen*, 15 juillet 1809.

112. Archives départementales du Calvados, Papiers Decaen 102, f^o 5, *Roux à Decaen*, 28 juillet 1807. British Museum, Add. Mss. 18135, f^o 130, *Ordre de Decaen* du 7 avril 1808;

113. MACKAU, *Rapport sur Sainte-Marie et la côte est de Madagascar*, in VALETTE, *Sainte-Marie et la côte est de Madagascar en 1818*, Tananarive, 1962, p. 101.

114. British Museum, Add. Mss. 18129, f^o 157, *Tamatave*, par CHARDENOUX, 1816.

tion de la traite due au décret du 16 pluviôse an II, manquait d'esclaves et de vivres.

4. LE CAS DE FORT-DAUPHIN

Malgré la catastrophe de 1674, Fort-Dauphin intéressa toujours les administrateurs des Mascareignes. De temps en temps, ils renouaient avec les Tanosy¹¹⁵; mais le pays avait peu d'esclaves; on n'y allait que pour le riz et les salaisons¹¹⁶.

C'était le point de l'île considéré comme le plus sain¹¹⁷, la rade était fort belle¹¹⁸, mais le mouillage dangereux; on devait se méfier d'une roche en entrant dans la passe¹¹⁹.

A partir de 1734-1735, il semble qu'il y ait eu recrudescence du commerce, toujours pour les vivres¹²⁰. Le subrécargue (commis de la Compagnie chargé de la traite) s'installait dans les «masures» de l'ancien fort pendant l'escale du vaisseau de côte. «Quelques touffes de citronniers» cachaient les ruines¹²¹...

En 1767, l'administration royale voulut y installer un poste de traite.

Glémet y resta quelques semaines avant de rejoindre le «chef-lieu de la traite», Foulpointe¹²². Trois voyages furent nécessaires à la Garonne pour apporter toutes les fournitures¹²³. Valgny le remplaça vers mars 1768¹²⁴. Puis Becquet fut nommé chef de traite (1769-...¹²⁵), Boucher assura les saisons 1774-1776¹²⁶, puis Becquet revint (1776-début

115. Archives départementales de La Réunion, C^o2, f^o 118, *Instructions pour M. le chevalier de Pardaillan, Officier des vaisseaux de Sa Majesté, données par le Conseil supérieur de Bourbon*, 23 septembre 1724; *Quelques documents touchant la perte à Madagascar du négrier le Vautour en 1725*, in *Recueil trimestriel de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire des Mascareignes*, t. 2, 1^{er} trim. 1937, p. 347; BINET, *La croisière du Mercure, le cap de Bonne-Espérance, Madagascar, Pondichéry, vus par un navigateur français (1713-1714)*, in *Bulletin de la section de Géographie*, 1931, pp. 18-19.

116. Archives Nationales, 4JJ86, *Journal de l'Hirondelle*, juillet 1734; Archives départementales de La Réunion, C^o2, *Ordres et Instructions pour les sieurs La Butte et Boullenger*, 5 juillet 1725; LOUGNON, *L'île Bourbon pendant la Régence*, Paris, 1956, p. 266.

117. SCHMALTZ, *Mémoire sur Madagascar*, in *Bulletin de Madagascar*, décembre 1964, n^o 233, p. 1032.

118. LE GENTIL DE LA GALAISSIERE, *Voyage dans les mers de l'Inde fait par ordre du Roi*, t. 2, Paris, 1779, p. 384.

119. Archives du port de Brest, M 91, pièce 57, *Desroches au Ministre*, 1^{er} septembre 1769.

120. Archives du port de Toulon, 997 3A, *Bouvet à la Compagnie*, 31 décembre 1753.

121. LE GENTIL DE LA GALAISSIERE, *Voyage dans les mers de l'Inde fait par ordre du Roi*, t. 2, Paris, 1779, p. 388.

122. Archives Nationales, C₅A₂, pièce 36, *Extrait du registre que j'ai tenu au Fort Dauphin par mes opérations de traites*, par GLÉMET, 1^{er} décembre 1767.

123. Archives de l'Île Maurice, HB 16, pièce 24, *Traite au Fort-Dauphin*, par GLÉMET, 23 février 1768.

124. Archives Nationales, C₅A₂, pièce 49, *Instructions pour le sieur Glémet...*, 22 mai 1768.

125. Archives Nationales, C₅A₂, pièce 11, *Extrait d'un mémoire du sieur Becquet, chef de traite*, 1769.

126. Archives Nationales, *Madagascar moderne 150²⁰⁷*, *Mémoire par le Chevalier de La Serre*, s. d.

1779¹²⁷). Le sieur Coquereau fit la saison 1779¹²⁸. Abandonné de nouveau aux alentours de 1782-1783¹²⁹, Fort-Dauphin reçut encore à demeure Tellot et Jeckell de 1804 à 1807¹³⁰(?).

En 1768, le comte de Maudave, avec le titre de Commandant pour le Roi de l'île de Madagascar, s'installait aussi à Fort-Dauphin dans l'ancien fort.

Il avait, lors d'un voyage en France, séduit le Ministre de la Marine; il voulait que la Grande Île remplaçât les Indes... Malgré son titre et le désir de s'imposer, il eut quelques déboires avec le chef de traite: «Il (Becquet) a sa palissade particulière ce qui, dans les mœurs et l'esprit des noirs, établit une puissance à part. Il est établi en souverain, à 200 pas de celui qui commande par le Roy, réglant le commerce, se l'attribuant à lui seul, ayant ses magasins à part, ses soldats pour le garder... les noirs... ne s'attachent qu'à lui¹³¹...» Délaissé par le Gouverneur Général des îles¹³², alors Desroches, il eut de faibles moyens en hommes. Il monta une expédition vers l'intérieur qui se termina en massacre. Il pensa à ses intérêts en achetant pour ses plantations de l'Île de France plus de 100 esclaves¹³³.

Devant l'échec de sa «colonisation», il rembarqua en février 1771, laissant le fort au chef des traites.

Le commerce, un instant perturbé par cet homme de guerre, reprit. Le principal de l'activité fut encore l'exportation vers Port-Louis des bœufs sur pieds ou «en salaison¹³⁴»; les esclaves furent toujours peu nombreux, ainsi cette phrase de Charpentier de Cossigny, en 1773: «Dans un an de temps, on ne trouverait pas y compléter une cargaison, ni peut-être dans deux, ni peut-être dans trois ans¹³⁵...»

Decaen voulut que cette langueur s'arrêtât. En janvier 1804, il envoya le capitaine Mécusson pour apprécier l'état de la région. Ce dernier, en rentrant à Port-Louis en mai, fit un rapport peu encourageant¹³⁶. Les deux commis de Decaen, Tellot et Jeckell, arrivés par le même bateau ne semblent pas avoir bien réussi: «La traite des noirs languit extraordinaire-

127. Archives Nationales, B₂₀₄, *Le Ministre à l'Intendant*, 10 mars 1776.

128. Archives du port de Brest, M 100, pièce 335, *Mémoire du sieur Coquereau* (1779).

129. British Museum, Add. Mss. 18135, f^o 187, *Mémoire de MM. Guiard et Le Guenne sur la traite qui peut se faire à Madagascar*, novembre 1783.

130. British Museum, Add. Mss. 18134, f^o 134, *Jeckell et Tellot au préfet Léger*, 19 janvier 1804.

131. Archives Nationales, C₅A₃, pièce 44, *Observations de 10 décembre 1769*, par MAUDAVE.

132. Archives Nationales, C₅A₃, pièce 10, *Rapport de Desroches sur les résultats pitoyables de la traite à Fort-Dauphin en réponse aux assertions optimistes de Maudave*, 2 septembre 1769.

133. FOURY, *Maudave et la colonisation de Madagascar*, in *Revue d'Histoire des colonies*, 1956, pp. 22-50.

134. Archives Nationales, C₅A₃, pièce 3, *Deschamps à La Serre*, 9 avril 1777.

135. British Museum, Add. Mss. 18126, f^o 93, *Discussion sur le choix du lieu propre à faire un établissement dans l'isle de Madagascar*, par CHARPENTIER DE COSSIGNY, 1773.

136. SAINTOYANT, *Histoire de la colonisation française pendant la période napoléonienne*, Paris, 1931, p. 422.

ment, nous avons placé à Ranoufoutchy un blanc de notre confiance pour employer quelques marchandises de la République, il ne nous a encore envoyé que quatre esclaves, dont deux vieux¹³⁷...» Un peu de riz, des bœufs «en salaison», du poisson salé, furent envoyés à l'Île de France. La baie de Sainte-Luce servit également, les résultats commerciaux y furent aussi peu encourageants¹³⁸. Quelques années plus tard, peut-être en 1807, le fort fut abandonné: il ne resta plus que les «débris d'une mauvaise palissade, de très grandes raquettes» (cactus épineux que Maudave avait plantés) et «les restes de l'ancienne muraille défendant assez mal cette antique place forte¹³⁹.»

Fort-Dauphin, tout au bout de la côte est, fut donc un cas particulier. Le xviii^e siècle et ses rêves avortés avait empoisonné la région: les gens du pays eurent toujours de «mauvaises dispositions» à l'égard des Français¹⁴⁰, et appréhendèrent toujours «l'appareil militaire¹⁴¹».

5. LES LIEUX ISOLÉS

Des environs de Tamatave jusqu'au sud de l'embouchure de la Matitanana, les fleuves ne se déversent dans la mer qu'après avoir couru sur des longueurs variables parallèlement au rivage en formant une succession de lagunes. Ces grains d'un chapelet, les pangalanes, sont séparés par des seuils sableux ou rocheux dont la longueur varie de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres; ainsi les lagunes tantôt sont étroites et réduites à un simple chenal, tantôt s'étalent en véritables lacs. De loin en loin, le cordon littoral est traversé de chenaux permanents ou temporaires.

En outre, au sud d'Andevoranto, une «barre» brisant sur les récifs coralliens ou sur les bancs alluviaux gêne l'accès à la terre.

Cette désolation rectiligne se poursuit sur la côte Antaisaka. Sans abris, sans baies utilisables, la barre y est violente: de la Matitanana à Sainte-Luce, les Français ne pouvaient pas commercer¹⁴².

Quelques endroits reçurent incidemment leurs visites pendant le siècle:

137. British Museum, Add. Mss. 18134, f^o 134, *Jeckell et Tellot au préfet Léger*, 6 mars 1804.

138. Archives départementales du Calvados, Papiers Decaen 101, f^o 311, *Tellot à Decaen*, s. d.

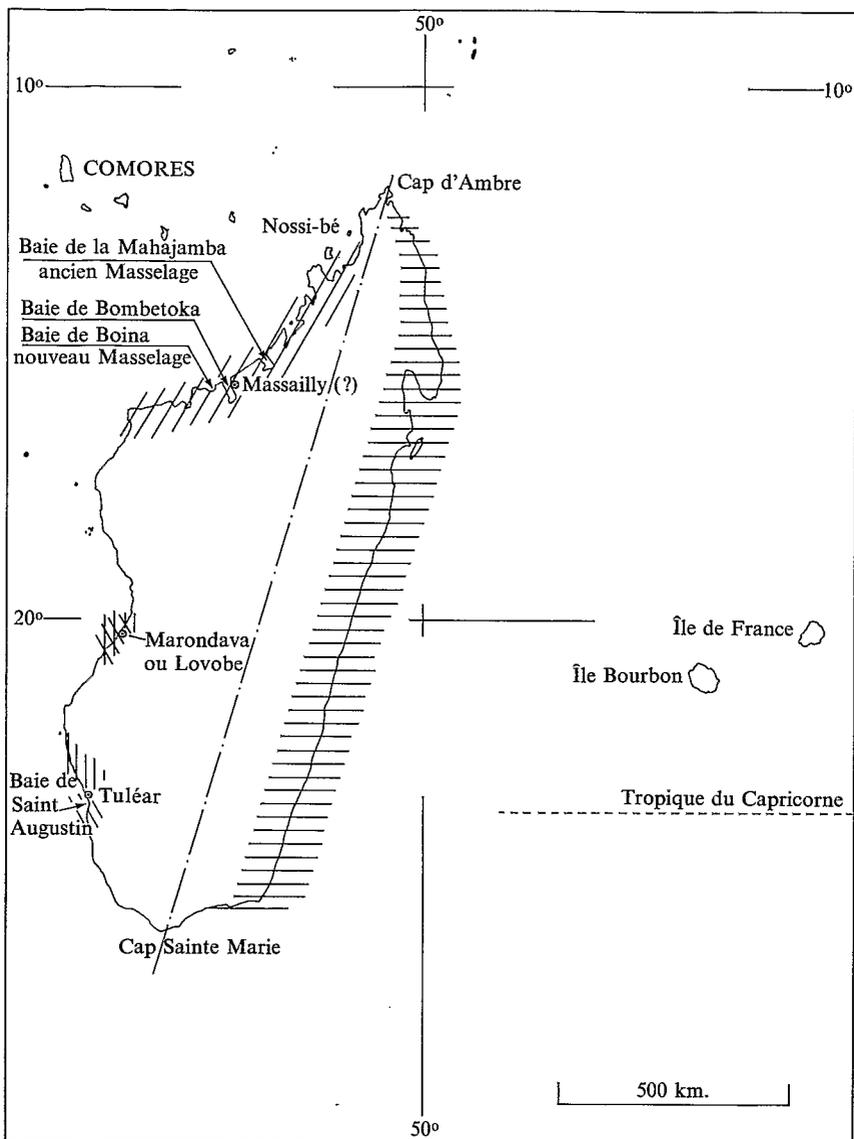
139. AVINE, *Voyage aux isles de France, d'Anjouan, de Madagascar, de Mozambique, de Zanzibar et à la côte Coromandel*, in *Bulletin de l'Académie Malgache*, t. 36, 1958, p. 320.

140. *Bibliothèque municipale de Quimper*, mst 12 C IV, *Desroches au Ministre*, 17 janvier 1772.

141. Archives départementales du Calvados, Papiers Decaen 101, f^o 317, *Telot et Jeckell à Decaen*, 28 nivose an XII (1804).

142. DESCHAMPS, *Les Antaisaka. Géographie humaine, coutumes et histoire d'une population malgache*, Tananarive, 1936, p. 15; ROBEQUAIN, *Madagascar et les bases dispersées de l'Union française*, Paris, 1958, pp. 323-324.

LA TRAITE SUR LA CÔTE OUEST AU XVIII^e SIÈCLE ET LE PARTAGE DES INFLUENCES



Prépondérance arabe



Prépondérance hollandaise



Prépondérance anglaise



Prépondérance française

- *Andevoranto*.
- *Vatomandry*.
- *Manourou (Mahanoro)*.
- *Mananjary*.
- «*Matatane*» (à l'embouchure de la Matitanana¹⁴³).

Difficiles d'accès, aux mouillages dangereux, ils paraissent avoir accueilli surtout les traitants particuliers quand la côte est leur était interdite.

La côte regardant Bourbon et l'Île de France fut donc ainsi la chasse gardée des Français. C'est là que Madagascar fut vraiment «le magasin général» des Mascareignes¹⁴⁴. Les archives n'ont pas conservé la trace d'autres Européens venant y traiter; en revanche les Arabes s'y infiltraient parfois¹⁴⁵.

A partir des années 1790, les Anglais vinrent y croiser mais seulement pour perturber le trafic.

La côte est forma donc un tout homogène, il n'en fut jamais de même de sa voisine de l'ouest.

LA CÔTE OUEST

A l'ouest, entre le cap d'Ambre au nord et le cap Sainte-Marie au sud, les Français n'étaient plus chez eux. La suprématie de la Compagnie des Indes, puis du Roi, enfin de l'Empereur, n'exista jamais là. La côte ouest de Madagascar n'a pas évolué comme sa voisine de l'est. Elle resta comme au xvii^e siècle, fréquentée par tous.

Les Français y allèrent rarement¹⁴⁶; le canal de Mozambique leur semblait trop dangereux et les traites pour les Mascareignes étaient plus longues. Certains s'y risquèrent, pour la plupart en passant par le nord; les baies du nord-ouest leur servaient ainsi d'escale¹⁴⁷.

Masailly ou Bombetoka – qui est peut-être aujourd'hui Majunga – les reçurent le plus, surtout entre 1731 et 1742¹⁴⁸. La Bourdonnais, en 1740, voulut même offrir au roi de la baie «un cheval avec une selle de

143. Exemples dans: Archives départementales du Calvados, Papiers Decaen 101; Archives du port de Lorient, 2P 71, 1P 70.

144. BORY DE SAINT-VINCENT, *Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique*, t. 3, Paris, 1804, p. 271.

145. British Museum, Add. Mss. 18126, f^o 50, *Mémoire sur Madagascar*, vers 1750, anonyme, repris par Telfair.

146. DUMAINE DE LA JOSSERIE, *Idée de la côte occidentale de Madagascar depuis Ancouala au Nord, jusqu'à Mouroundava, désignée par les noirs sous le nom de Ménabé*, in *Annales des voyages...*, t. XI, p. 26.

147. *Correspondance Bourbon-Île de France, lettre du 4 septembre 1740*, in *Recueil trimestriel de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire des Mascareignes*, t. 8, avril-décembre 1946, p. 9; GARNERAY, *Voyages, aventures et combats*, Paris, 1853, p. 57.

148. Exemples dans *Correspondance Bourbon-Île de France* et Archives Nationales, C₅A₁, pièce 47, *Journal tenu par le sieur Dejean (ou de Jean), marchand, sur le vaisseau la Vierge de Grâce*, 1733. Publié in *Recueil trimestriel de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire des Mascareignes*, t. 4, 1^{er} trim. 1940, pp. 329-335.

velours» pour l'engager à bien recevoir les Français¹⁴⁹. Ce désir de plaire ne semble pas avoir eu d'effet; néanmoins les traitants continuèrent d'y commercer avec les Arabes jusqu'après 1810¹⁵⁰.

Ceux-ci, dans cette région, étaient prépondérants¹⁵¹. Ils servaient souvent d'intermédiaires entre les chefs malgaches et les Européens mais aussi amenaient eux-mêmes, par boutres, des «Mozambiques» qu'ils négociaient là¹⁵².

Les Français allèrent aussi à Saint-Augustin, Tuléar, Morondava, Boina, la Mahajamba, à Nossi-Bé, en d'autres lieux certainement mais les archives font défaut...

Pour les lieux précités, une vingtaine de cas seulement ont pu être décelés¹⁵³ pendant tout le siècle. Ils furent plus nombreux sûrement car la plupart étaient des traitants privés¹⁵⁴ qui ne laissèrent pas de traces de leurs escales à l'Amirauté de Port-Louis ou de Saint-Denis.

Cependant la majorité fut écrasante au profit de la côte est. A. Toussaint, de 1775 à 1808, donne comme chiffres des navires arrivés de Madagascar à l'Île de France:

- 349 de la côte est;
- 10 de la côte ouest¹⁵⁵.

Cette côte regardant l'Afrique, sur la route traditionnelle des Indes, fut plutôt une réserve à esclaves pour les Anglais et les Hollandais. La baie de Saint-Augustin notamment fut fréquentée surtout par les Anglais¹⁵⁶. Notons que les Portugais de Mozambique ne vinrent pratiquement plus après 1700.

Le contraste entre les deux côtes malgaches fut donc particulièrement net pour les Français des Mascareignes: à l'est, les «factoreries» françaises drainaient riz, bœufs et esclaves; à l'ouest, il fallait être agréé et les exportations furent très réduites.

149. Archives Nationales, C₄, *Instructions pour M. de Saint-Martin*, par LA BOURDONNAIS, 1740.

150. SCHMALTZ, *Mémoire sur Madagascar*, in *Bulletin de Madagascar*, décembre 1964, n° 233, p. 1036.

151. ROUX, *Rapport de l'agent commercial de Madagascar à M. le commandant pour le Roi à l'île de Bourbon*, Saint-Denis, 20 janvier 1819, in VALETTE, *Sainte-Marie et la côte est de Madagascar en 1818*, Tananarive, 1962, p. 39.

152. Archives départementales du Calvados, Papiers Decaen 101, f° 57, *Du commerce en général de la province de Foulpointe*, par MAYEUR, 1^{er} novembre 1807.

153. Archives du port de Brest, M 100, pièce 229; Archives du port de Lorient, 1P 244; Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar (A. et G. GRANDIDIER, éditeurs), t. VI; etc...

154. Archives de l'Île Maurice, HB 24, pièce 144, *Permission pour le sieur Savournin...*, par le Gouverneur Général, 25 juin 1781; Bibliothèque Nationale: *Nouvelles acquisitions françaises*, n° 9345, f° 153, *Lieux dans lesquels on peut faire traite en l'île de Madagascar*, anonyme, vers 1750, repris par Margry.

155. TOUSSAINT, *La route des îles*, Paris, 1967, p. 518.

156. SONNERAT, *Voyage aux Indes Orientales et à la Chine*, t. 1, Paris, 1782, p. 72.

Les établissements français de Madagascar furent directement liés aux possessions de Bourbon et de l'Île de France. Ce fut le blocus anglais qui mit fin à cette organisation.

Ils apparurent comme le moteur du développement des Mascareignes: sans esclaves, sans riz, sans bœufs, les deux îles n'auraient pas pu prospérer.

Les conséquences pour la Grande Île furent décisives. La guerre, attisée par les traitants, développée par les fusils, fut le trait permanent des peuples touchés par les nouveaux circuits commerciaux. Ces échanges avaient désorganisé la vie politique à la côte tandis qu'ils avaient renforcé les structures royales de l'intérieur. Cette mutation au cours du siècle montre pourquoi il y eut un glissement vers le sud des postes français: Antongil au début, alimenté par la puissance des Sakalava, Foulpointe reposant sur l'arrière-pays Sihanaka et Bezanozano; Tamatave enfin, débouché des Merina.

J. M. FILLIOT

Serie ETUDES - Tome 7

Perspectives nouvelles
sur

LE PASSÉ DE L'AFRIQUE NOIRE ET DE MADAGASCAR

Mélanges offerts
à Hubert DESCHAMPS

(Extrait)

PUBLICATIONS DE LA SORBONNE



7/10/15